



**Étude d'incidence québécoise sur les situations
évaluées en protection de la jeunesse en 2014
(ÉIQ-2014)**

Sonia Hélie, PhD

Delphine Collin-Vézina, PhD

Daniel Turcotte, PhD

Nico Trocmé, PhD

Nadine Girouard, PhD, MBA

Faits saillants

31 mai 2017

Remerciements

Les auteurs désirent remercier les répondants désignés dans chacun des centres jeunesse pour avoir fait le suivi de la collecte de données dans leur établissement et assuré le lien avec l'équipe de recherche, de même que les intervenants qui travaillent à l'évaluation des signalements et qui ont rempli des formulaires d'enquête. Sans leur contribution, une démarche comme celle de l'ÉIQ ne serait pas possible. Merci également à Chantal Lavergne, Geneviève Paquette et Chloé Gaumont pour leurs commentaires qui ont contribué à la richesse des interprétations.

La présente étude a été financée par le ministère de la Santé et des Services sociaux, l'Agence de santé publique du Canada, le Centre jeunesse de Montréal-Institut universitaire et le Centre jeunesse de Québec-Institut universitaire. De plus, le Centre jeunesse de Montréal-Institut universitaire a contribué en fournissant l'infrastructure (locaux, équipement informatique) nécessaire à la coordination des activités de la présente recherche.

Équipe de l'ÉIQ-2014

CHERCHEURE PRINCIPALE

Sonia Hélie, Centre jeunesse de Montréal-Institut universitaire

CO-CHERCHEURS

Delphine Collin-Vézina, Université McGill

Daniel Turcotte, Université Laval

Nico Trocmé, Université McGill

COORDINATION

Nadine Girouard, Centre jeunesse de Montréal-Institut universitaire

GESTION BUDGÉTAIRE

Marie-France Bastien, Centre jeunesse de Montréal-Institut universitaire

Carl Drouin, Centre jeunesse de Montréal-Institut universitaire

Sibahi Michèle Ira, Centre jeunesse de Montréal-Institut universitaire

Christiane Montpetit, Centre jeunesse de Montréal-Institut universitaire

COMITÉ DE SUIVI

Denis Baraby, Centre jeunesse des Laurentides

Delphine Collin-Vézina, Université McGill

Daniel Gagnon, Ministère de la Santé et des Services sociaux

Chloé Gaumont, Association des centres jeunesse du Québec

Catherine Émond, Ministère de la Santé et des Services sociaux

Nadine Girouard, Centre jeunesse de Montréal-Institut universitaire

Sonia Hélie, Centre jeunesse de Montréal-Institut universitaire

Marie Jacob, Ministère de la Santé et des Services sociaux

Patrice Leroux, Ministère de la Santé et des Services sociaux

Isabelle Roy, Ministère de la Santé et des Services sociaux

Nico Trocmé, Université McGill

Daniel Turcotte, Université Laval

TRAITEMENT ET ANALYSE DE DONNÉES

Janie Boucher, Centre jeunesse de Montréal-Institut universitaire

Emy Bourdages, Centre jeunesse de Montréal-Institut universitaire

Nadine Girouard, Centre jeunesse de Montréal-Institut universitaire

Janet Sarmiento, Centre jeunesse de Montréal-Institut universitaire

Hervé Tchouaké Tchuiguet, Centre jeunesse de Montréal-Institut universitaire

DÉVELOPPEMENT DU SITE WEB ET DU FORMULAIRE D'ENQUÊTE EN LIGNE

Jean-Claude Ohouman, Eunice-Conseils

SOUTIEN INFORMATIQUE PENDANT LA CUEILLETTE DE DONNÉES

Martin Chagnon, Centre jeunesse de Montréal-Institut universitaire

ÉQUIPE DE SOUTIEN

Rabéa Boukemouche, Centre jeunesse de Montréal-Institut universitaire

Aïcha El Kholti, Centre jeunesse de Montréal-Institut universitaire

Kristine Gagnon-Lafond, Centre jeunesse de Montréal-Institut universitaire

Védélie Grandin, Centre jeunesse de Montréal-Institut universitaire

Faits saillants

Au cours des deux dernières décennies, des initiatives ont été déployées au Québec pour faire avancer les connaissances sur l'épidémiologie de la maltraitance. L'ÉIQ constitue un élément essentiel de cette boîte à outils servant à mieux connaître les enfants québécois qui sont en besoin de protection. Elle est réalisée périodiquement auprès des services de protection afin de chiffrer et décrire les situations évaluées en termes notamment de sévérité, de profils cliniques et de conditions de vie. Elle permet une meilleure compréhension des besoins des familles et des pratiques en protection de la jeunesse. L'ÉIQ a été réalisée pour la première fois en 1998, puis en 2003, 2008 et 2014. À chacun des cycles de l'ÉIQ, un échantillon des enfants évalués sur une période de trois mois dans les services de protection québécois est constitué. Les intervenants chargés d'évaluer les situations des enfants échantillonnés doivent remplir un formulaire décrivant la situation, l'enfant et son milieu de vie, au moment où ils concluent leur évaluation de la situation. Les données ainsi recueillies sur une fenêtre de trois mois sont pondérées de manière à produire des estimations annuelles. La méthode de recherche privilégiée est très similaire d'un cycle à l'autre, ce qui facilite les comparaisons dans le temps et permet de décrire l'évolution de cette réalité. L'ÉIQ permet ainsi d'assurer une continuité dans le suivi du phénomène de maltraitance signalée à l'échelle du Québec et de compléter les données clinico-administratives en qualifiant davantage les situations évaluées et le profil des enfants concernés.

L'ÉIQ documente les situations rapportées aux services de protection de la jeunesse et faisant l'objet d'une évaluation. Par conséquent, elle ne tient pas compte des situations de mauvais traitements ou de troubles de comportement non signalées aux services de protection ni des situations signalées, mais non retenues pour évaluation. Par ailleurs, comme les formulaires d'enquête de l'ÉIQ ont été remplis par les intervenants de la protection de la jeunesse au moment où ils concluaient l'évaluation ou l'orientation des situations échantillonnées, les données reflètent les renseignements disponibles à ce moment-là et le jugement clinique d'intervenants préalablement formés. Enfin, l'ÉIQ est avant tout une étude transversale descriptive visant à tracer un portrait des situations évaluées par les services de protection et de la réponse des services, plutôt qu'à mesurer et expliquer le phénomène des mauvais traitements.

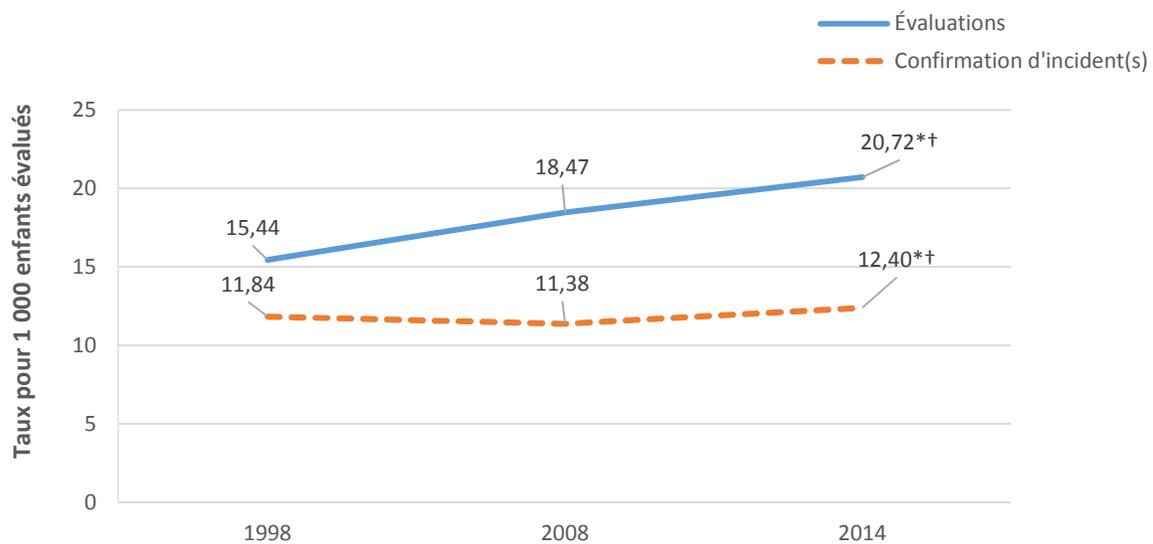
TENDANCES 1998, 2008 ET 2014

La valeur des estimations annuelles de 2014 inscrites aux figures A, B, C et D ont dû être ajustées pour être comparables avec celles des cycles antérieurs. Elles ne doivent être utilisées qu'à des fins de comparaison avec les cycles antérieurs. Les estimations

rapportées la section « Portrait 2014 » ci-dessous doivent être utilisées pour témoigner de l'incidence en 2014.

Le taux d'enfants qui font l'objet d'une évaluation par les services de protection de la jeunesse a augmenté de 34 % au sein de la population d'enfants du Québec entre 1998 et 2014 (figure A). Bien que l'augmentation soit généralisée à tous les groupes d'âge examinés, elle est plus marquée chez les enfants âgés de 3 à 5 ans. Le taux d'enfants évalués avec au moins un incident fondé n'a pas connu une augmentation aussi marquée et présente plutôt une progression lente depuis 1998 (figure A).

Figure A – Enfants évalués et enfants évalués avec incident fondé en 1998, 2008 et 2014



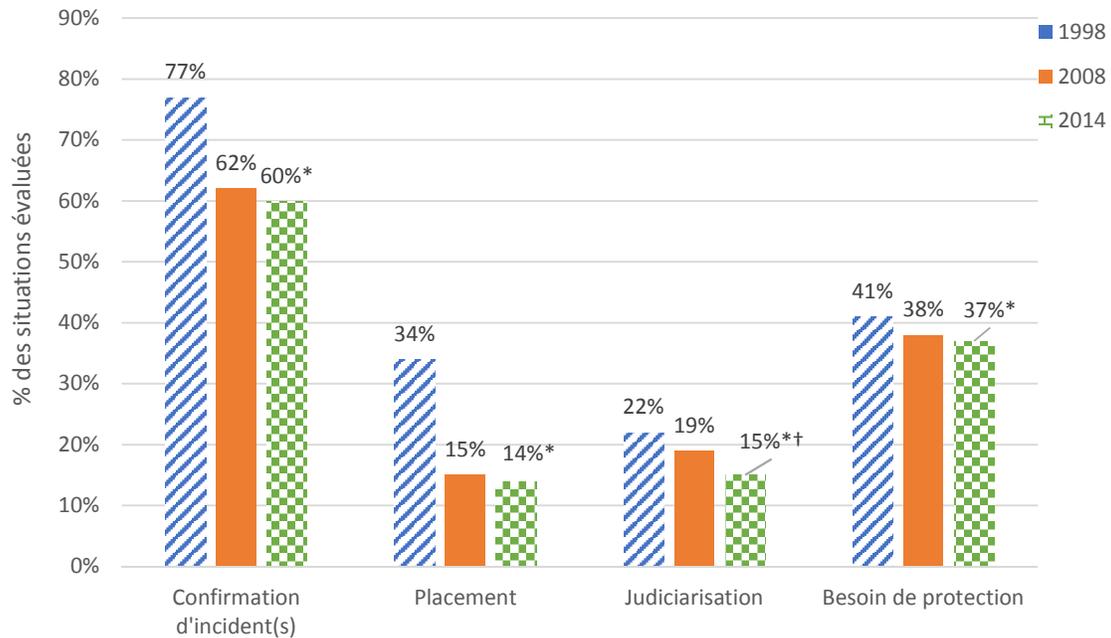
*Différence significative observée entre 1998 et 2014 ($p < 0,001$)

†Différence significative observée entre 2008 et 2014 ($p < 0,001$)

Les résultats indiquent également que les caractéristiques des évaluations ont changé, d'une manière telle qu'elles semblent maintenant proportionnellement moins nombreuses à présenter certaines caractéristiques habituellement attribuées à des situations plus sévères ou complexes : en 2014, il y a proportionnellement moins d'enfants évalués avec incident fondé, moins de placement pendant l'évaluation et l'orientation, moins de situations judiciairisées et moins d'enfants en besoin de protection, comparativement à l'année 1998 (figure B).

L'évolution des différentes catégories d'incident fondé entre 1998 et 2014 est illustrée à la figure C. L'exposition à la violence conjugale, l'abus physique et les mauvais traitements psychologiques ont augmenté au sein de la population d'enfants québécois entre 1998 et 2014 alors que la négligence, les troubles de comportement et les abus sexuels ont diminué sur la même période.

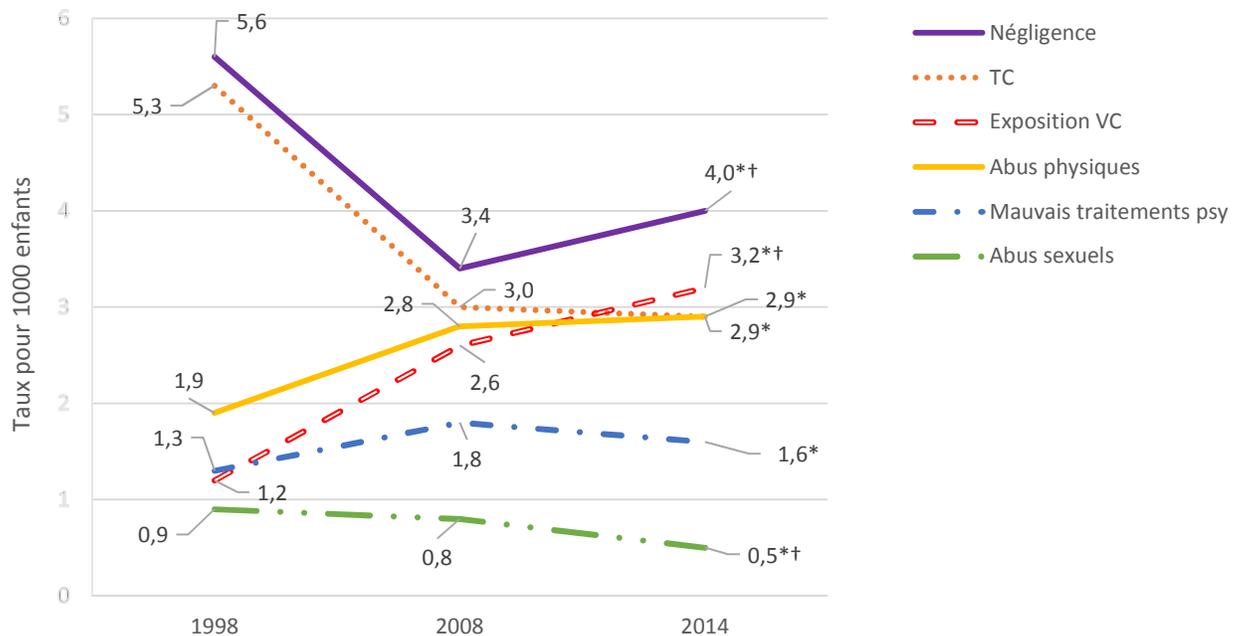
Figure B — Interventions réalisées pendant les évaluations en 1998, 2008 et 2014



*Différence significative observée entre 1998 et 2014 ($p < 0,001$)

†Différence significative observée entre 2008 et 2014 ($p < 0,001$)

Figure C — Catégories d'incidents fondés en 1998, 2008 et 2014

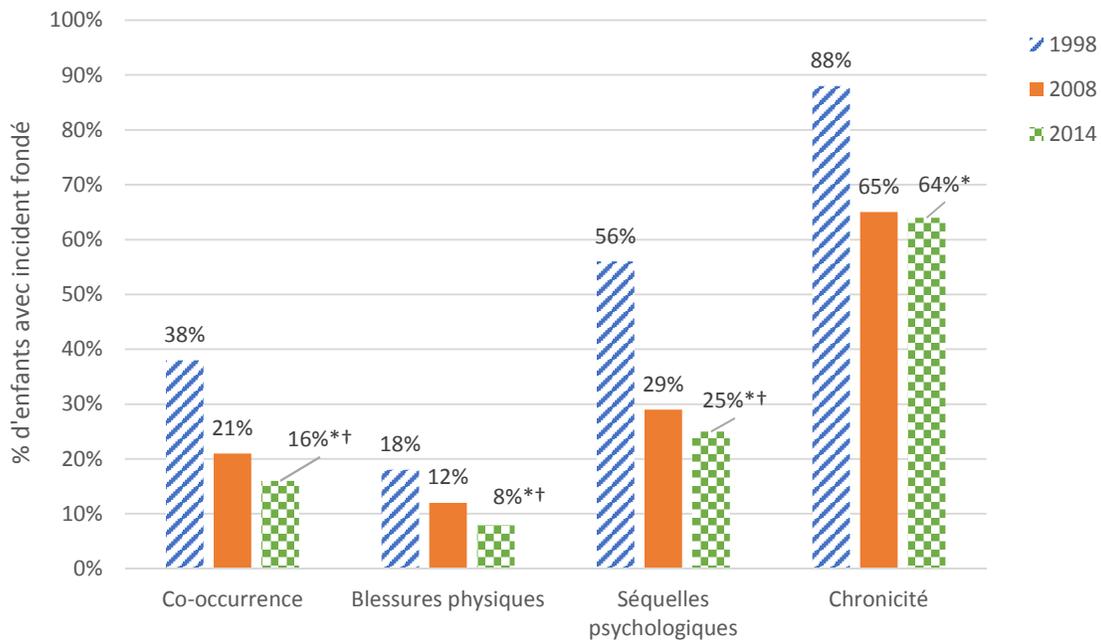


*Différence significative observée entre 1998 et 2014 ($p < 0,001$)

†Différence significative observée entre 2008 et 2014 ($p < 0,001$)

En ce qui concerne la sévérité des incidents fondés, les résultats de la présente étude semblent plutôt encourageants, puisque l'on note une diminution de leur sévérité, telle que mesurée par quatre indices (figure D). En 2014, il y a moins d'enfants qui cumulent plusieurs formes de maltraitance ou de troubles de comportement, il y a moins d'enfants qui présentent des blessures physiques et des séquelles psychologiques concernant les situations évaluées et on remarque une diminution dans la chronicité des situations évaluées en 2014 comparativement à celles de 1998. Soulignons cependant que cette chronicité demeure préoccupante en 2014, affectant une grande partie des enfants avec incident fondé.

Figure D — Sévérité des incidents fondés en 1998, 2008 et 2014



*Différence significative observée entre 1998 et 2014 ($p < 0,001$)

†Différence significative observée entre 2008 et 2014 ($p < 0,001$)

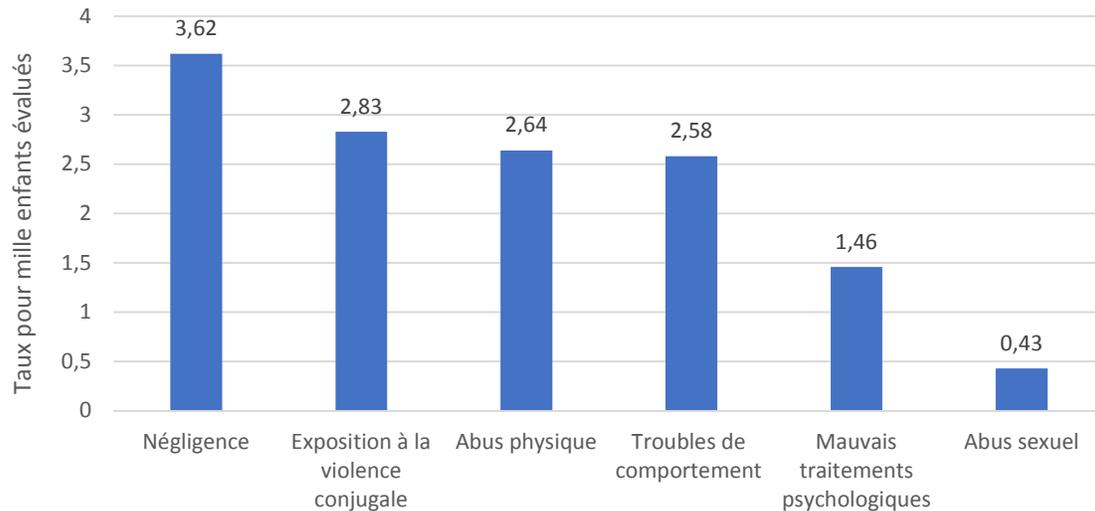
PROTRAIT 2014

Au Québec en 2014, on estime que 18,6 enfants québécois pour mille étaient évalués en protection de la jeunesse et que 11,2 pour mille étaient évalués avec au moins une catégorie d'incident fondé.

Les différentes catégories d'incident fondé varient considérablement en fréquence (figure E). Parmi l'ensemble des enfants de 0 à 17 ans, la négligence arrive au premier rang (3,6 pour mille). L'exposition à la violence conjugale (2,8 pour mille), l'abus physique

(2,6 pour mille) et les troubles de comportement (2,6 pour mille) suivent non loin avec des fréquences similaires alors que les mauvais traitements psychologiques et l'abus sexuel sont moins fréquents (1,5 pour mille et 0,4 pour mille, respectivement).

Figure E — Catégories d'incident fondé parmi les enfants évalués avec incident fondé au Québec en 2014



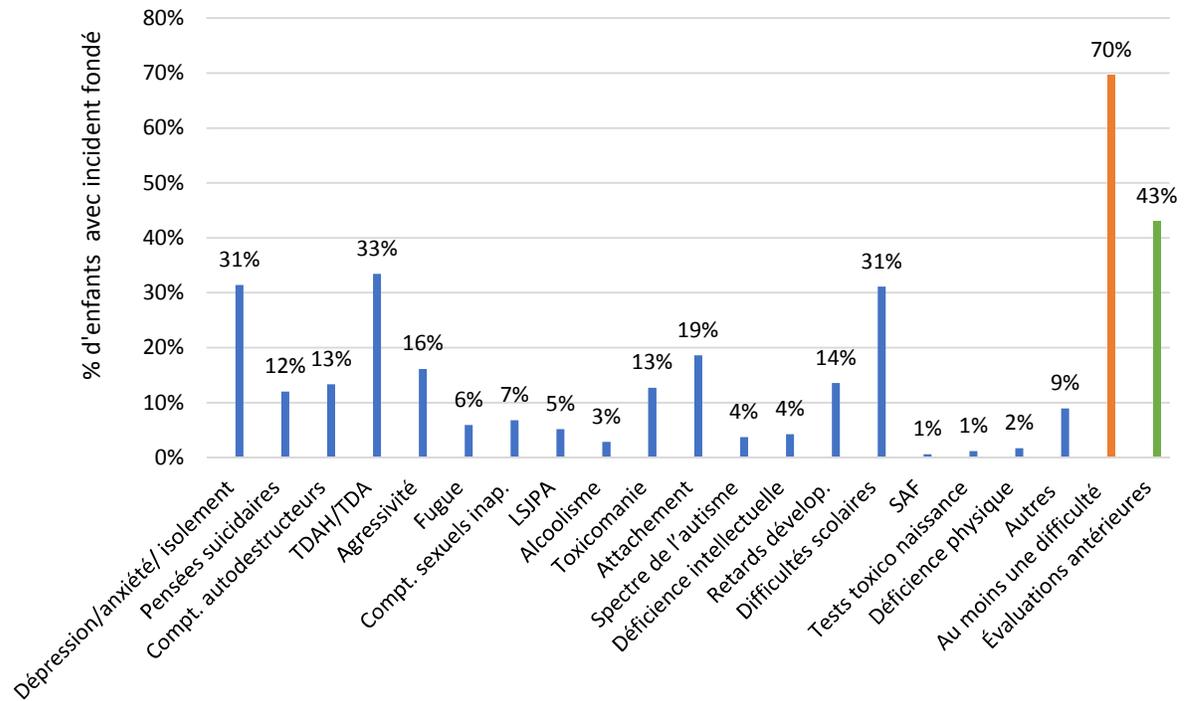
De plus, la fréquence de chaque catégorie d'incident fondé varie selon l'âge de l'enfant. L'exposition à la violence conjugale est surtout présente chez les nourrissons et les enfants âgés de 3 à 5 ans, alors que les troubles de comportement, les mauvais traitements psychologiques et l'abus sexuel concernent davantage les adolescents(es). Quant à l'abus physique et la négligence, ils touchent principalement les 6 à 11 ans.

Certaines dimensions mesurées dans l'étude suggèrent que les situations gravement détériorées ne font pas majorité. Ainsi, la plupart des enfants avec incident fondé n'ont qu'une seule catégorie d'incident fondé et n'ont pas de blessure ou autre atteinte physique concernant ces incidents. Les blessures sont plus fréquentes dans les situations où un abus physique est fondé comparativement aux autres situations. La moitié des enfants avec incident fondé ne sont pas considérés en besoin de protection. Un enfant avec incident fondé sur cinq voit sa situation amenée devant le tribunal de la jeunesse et une proportion similaire sera placée en milieu substitut pendant l'évaluation ou l'orientation.

D'autres résultats sont par ailleurs préoccupants. Les séquelles psychologiques sont très répandues, particulièrement lorsqu'un abus sexuel est fondé. La grande majorité des enfants avec incident fondé ont vécu au moins une catégorie d'incident de manière répétée (par opposition à isolée) et cette chronicité est généralisée dans les situations de troubles de comportement et de mauvais traitements psychologiques. La figure F indique

que près du trois quarts des enfants présentent au moins une difficulté de fonctionnement confirmée ou soupçonnée par l'intervenant, les plus fréquentes étant le trouble du déficit de l'attention, la dépression/anxiété/repli sur soi et les difficultés scolaires.

Figure F — Difficultés de fonctionnement confirmées ou soupçonnées chez les enfants ayant un incident fondé évalué en 2014



Quelques caractéristiques des milieux de vie des enfants traduisent une certaine vulnérabilité. La moitié des enfants évalués avec incident fondé vivent avec un seul parent biologique alors que 35 % vivent avec leurs deux parents (figure G). À titre de comparaison, dans la population générale, le recensement de 2011 indique que 26 % des familles avec enfant de 24 ans et moins étaient de type monoparental.

Près du deux tiers vivent avec une première figure parentale qui présente des difficultés de fonctionnement, confirmées ou soupçonnées (figure H). Le manque de soutien social et le fait d'être victime de violence conjugale ou de présenter des problèmes de santé mentale sont les difficultés observées le plus fréquemment chez la première figure parentale.

Figure G — Composition du milieu de vie des enfants ayant un incident fondé évalué en 2014

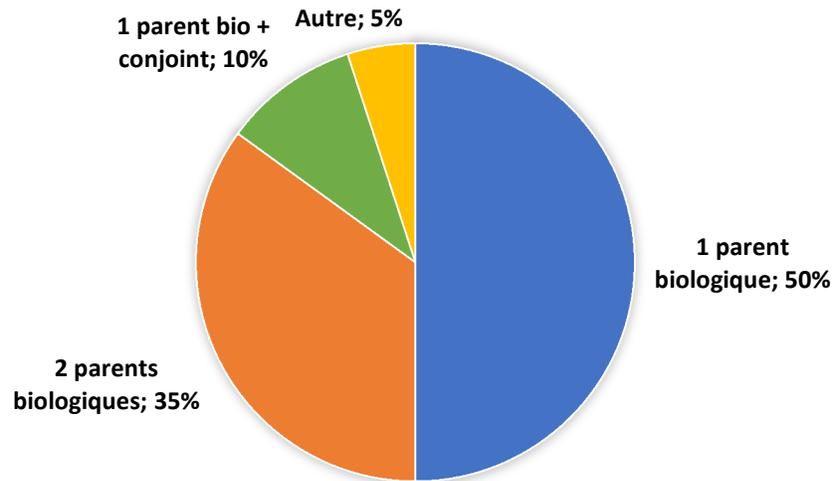
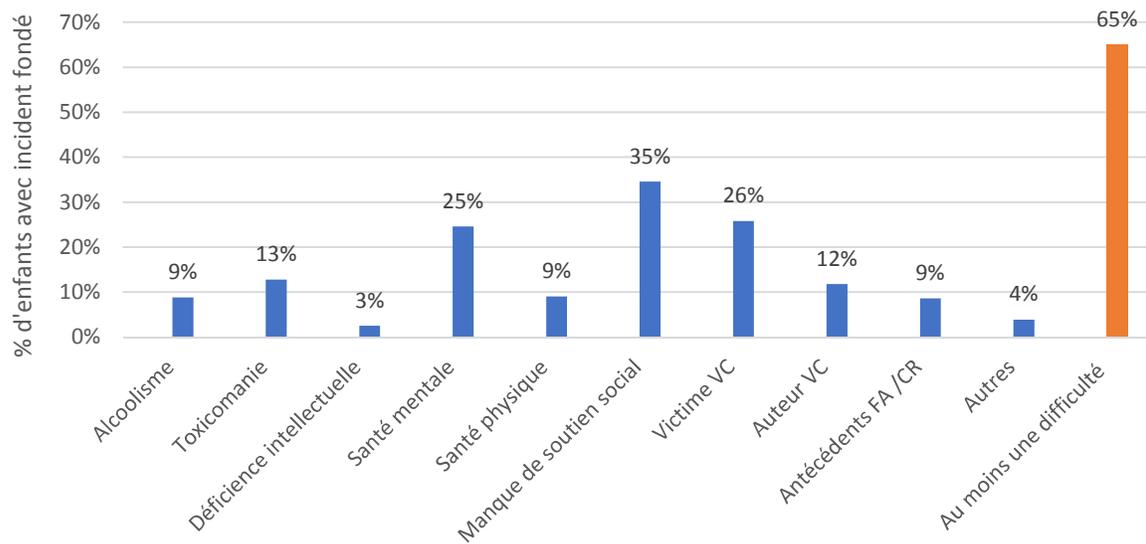


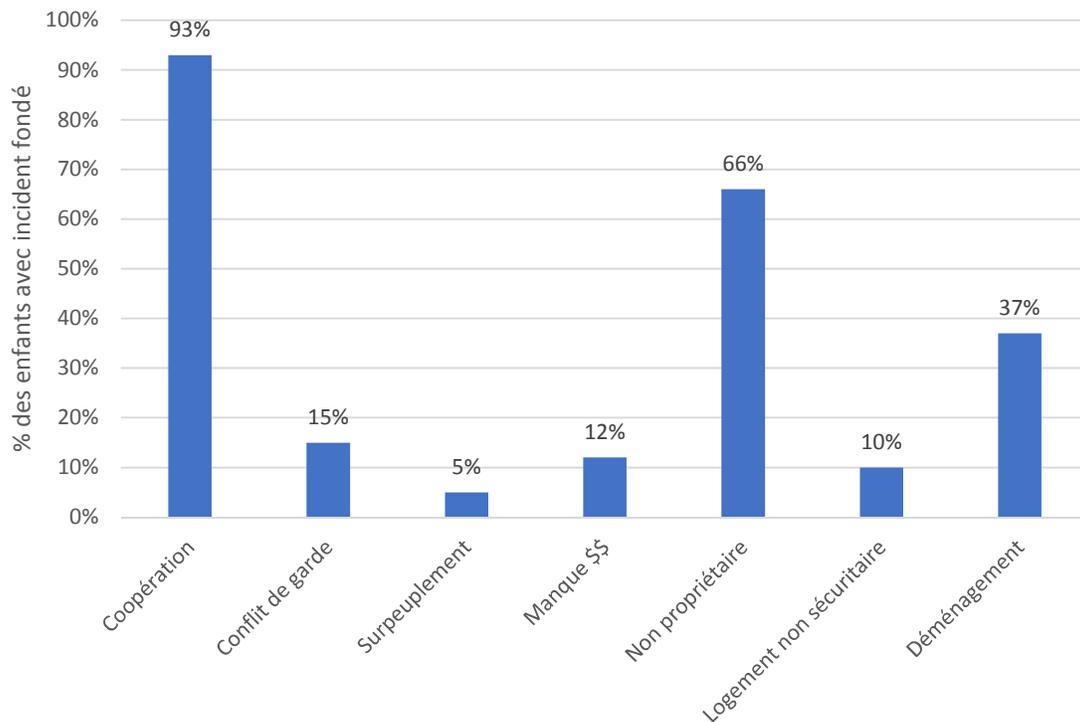
Figure H — Difficultés de fonctionnement confirmées ou soupçonnées de la première figure parentale des enfants ayant une situation évaluée en incident fondé en 2014



D'autres éléments de vulnérabilité caractérisent les milieux de vie de ces enfants (figure I) : au moins un déménagement dans la dernière année (37 %), le manque d'argent

régulier pour subvenir aux besoins de base (12 %) et la présence de dangers dans le logement (10 %).

Figure I — Autres caractéristiques du milieu de vie des enfants ayant une situation évaluée en incident fondé évalué en 2014



Enfin, l'ÉIQ-2014 propose un portrait sommaire des enfants évalués avec un risque de maltraitance fondé, sans aucun incident de maltraitance fondé. Les situations de risque fondé correspondent à un enfant qui n'a pas subi de maltraitance, mais qui encourt un risque sérieux d'en subir. Selon l'intervenant, 8 % de ces enfants présentent de séquelles psychologiques concernant les risques encourus, 39 % ont au moins une difficulté de fonctionnement et 36 % ont une ou plusieurs évaluations antérieures à celle ciblée dans l'étude. Plusieurs sont considérés en besoin de protection (40 %), sont placés durant l'évaluation ou l'orientation (13 %), voient leur situation amenée devant le tribunal (16 %) ou faire l'objet d'une enquête policière pour mauvais traitements (17 %) ou pour violence conjugale (11 %).

QUELQUES PISTES D'INTERPRÉTATION

À partir d'un échantillon représentatif d'enfants évalués par les services de protection de la jeunesse du Québec en 2014, l'ÉIQ-2014 dresse le portrait des situations évaluées en décrivant les caractéristiques des enfants concernés par ces situations et celles de leur milieu de vie. L'ÉIQ-2014 permet également de décrire, sur une période de 16 ans, l'évolution dans l'incidence des situations de protection et dans leurs principales caractéristiques.

Plusieurs facteurs peuvent contribuer aux tendances observées dans l'incidence des différentes catégories d'incidents connus des services de protection du Québec, notamment les changements dans les pratiques, la structure organisationnelle des établissements, la législation, la démographie, l'accès aux ressources de première ligne et la prévention. Les changements législatifs apportés en 2007 font certainement partie des facteurs qui peuvent expliquer en partie les changements observés dans la présente étude. Par exemple, la redéfinition des troubles de comportements couverts par la LPJ à partir de 2007 pourrait expliquer la diminution des troubles de comportement observée dans cette étude. Toujours en 2007, l'ajout de la maltraitance psychologique (incluant l'exposition à la violence conjugale) à la liste des motifs de protection reconnus dans la LPJ pourrait avoir amélioré la sensibilité des intervenants à dépister cette forme de maltraitance et ainsi contribué à l'augmentation observée en 2014 dans l'exposition à la violence conjugale et à la diminution dans la négligence sur la même période.

La diminution dans la sévérité des incidents fondés observée dans la présente étude paraît encourageante. Elle pourrait être attribuable à une baisse réelle dans la gravité de la maltraitance vécue par les enfants dans la population générale, ou encore à un signalement plus précoce des situations qui seraient alors moins détériorées au moment de l'évaluation.

Malgré ces considérations sur les hypothèses explicatives des tendances observées dans la présente étude, on ne peut rejeter non plus la possibilité que ces résultats encourageants résultent des efforts de prévention déployés dans les dernières décennies. Notamment, l'ampleur dans la diminution de la négligence ne saurait s'expliquer exclusivement par les modifications apportées à la LPJ en 2007. On peut penser qu'une partie de cette baisse de la négligence soit attribuable aux efforts de prévention qui sont déployés, parfois sur le territoire entier du Québec, pour contrer ce problème.

Cette étude met également en lumière certains phénomènes préoccupants. L'augmentation de l'exposition à la violence conjugale et de l'abus physique sont à surveiller. Certains éléments de vulnérabilité caractérisent les enfants et leur milieu de vie. Une portion importante des enfants présentent une ou plusieurs difficultés de fonctionnement. On peut présumer que la fréquence des difficultés de fonctionnement documentées dans l'ÉIQ ne représente pas toutes les difficultés réellement vécues par les enfants. D'une part, rappelons qu'il s'agit des difficultés observées pendant le processus d'évaluation en protection de la jeunesse. La prévalence des difficultés de fonctionnement serait possiblement plus élevée si on questionnait les intervenants responsables de l'application des mesures quelques mois après le début de la prise en charge. Certains problèmes peuvent apparaître bien après l'épisode de maltraitance. D'autre part, il est également probable que cette sous-détection des difficultés de fonctionnement de l'enfant soit plus importante chez les tout-petits en raison des défis que pose le dépistage des atteintes au développement de l'enfant en bas âge.

Pour terminer, mentionnons que l'ajout en 2007 des situations de risque sérieux à la liste des situations déjà couvertes par la LPJ, l'augmentation conséquente du taux d'enfants

évalués qui est observée dans la présente étude, combinée à la diminution de la sévérité des cas fondés, suggèrent que l'on assiste actuellement à un élargissement du concept de protection de la jeunesse. On peut se demander pourquoi plus de familles à « faible » risque se retrouvent dans les services de protection alors qu'une portion de celles-ci seraient peut-être mieux desservies en dehors du contexte parfois contraignant qui est propre à l'intervention sous la LPJ. Il est possible que le réseau des services sociaux n'arrive pas à rejoindre un certain nombre de familles à risque, amenant ainsi les services de protection à être perçus comme une porte d'entrée pour accéder à des services qui ne seraient pas existants, ou encore pas accessibles en temps opportun. Mais les services de protection constituent-ils le filet de sécurité approprié à déployer autour de ces familles à risque? En contrepartie, la présente étude démontre que les deux tiers des enfants avec risque ou incident fondés ne sont pas considérés par les services de protection comme étant en besoin de protection et sont donc redirigés vers d'autres ressources d'aide. On peut se demander si ces ressources sont outillées pour répondre à ces familles en besoin de services. Ces questions prennent toute leur importance dans le contexte sociopolitique actuel où l'intégration des services de première ligne et de deuxième ligne est privilégiée.